EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/10/2025 Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 07/10/2025

ID: 089-200039642-20250924-88_2025_1-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.

Etaient présents: Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques Ancy-Le-Libre: Mme HUGEROT Maryvonne, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice,

Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Collan: Mme GIBIER

Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Cry: M. DE PINHO José, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Fulvy: M. HERBERT Robert, July: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MENARD José, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon:

M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Pimelles: M. RETIF Adrien, Ravières:

M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky,

SAMBOURG: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: M. VARAILLES Dominique, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. DE DEMO Paul, Tanlay: M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS

Caroline, M. ROY Yohan, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, *Trichey*: Mme GRIFFON Delphine, *Vézannes*: M. LHOMME Régis, *Vézinnes*: M. PACAULT Philippe, *Villiers-Les-Hauts*: M. BERCIER Jacques,

ARRONDISSEMENT **D'AVALLON**

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

En exercice: 75 Présents: 49 Absent(s): 26 Pouvoir(s): 7 Votants: 56

Excusés ayant donné pouvoir : Aisy-sur-Armançon: M. MURAT Olivier (a donné pouvoir à M. DE PINHO José), Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. SABOURIN Sébastien), Quincerot : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), Serrigny: Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), Tonnerre: Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. FICHOT Jean-François), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal)

Vireaux : M. PONSARD José, Viviers : M. PICQ Christian, Yrouerre : M. ZANIN Alain

Absents excusés: Argentenay: M. TRONEL Michel, Baon: M. CHARREAU Philippe, Cheney: M. CALONNE Marc, Dannemoine: M. KLOETZLEN Éric, Flogny-La-Chapelle: Mme DRUJON Nathalie, M. DEPUYDT Claude, Gigny: M. TOBIET Michel, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Tonnerre: M. LETRILLARD Laurent, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEU

Délibération n° 88-2025

Absents non excusés: Epineuil: Mme JOUVEY Maryline, Gland: Mme CAMUS NEYENS Sandrine Lézinnes: M. DUTOIT Franck Saint-Martin sur Armançon: M. LEMAIRE Benjamin Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme ELBACHIR Nicole, M. HAMAM Nabil, M. MANUEL Lucas, Tronchoy: M. PATEY Jean-Marie

Secrétaire de séance : M. BERCIER Jacques Date de convocation: mercredi 17 septembre 2025

Objet:

ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT **DURABLE**

Service Public d'Elimination Des Déchets (SPED)

Rapport d'activités 2024

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Président propose d'approuver le rapport de l'année 2024 annexé.

	56	pour
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire		contre
		abstention

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du Service Public pour l'Elimination des Déchets pour l'année 2024.

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 07/10/2025

ID: 089-200039642-20250924-88_2025_1-DE

AUTORISE Monsieur le Président à en poursuivre l'exécution et à engager toute procédure ou signer tout acte utile concernant cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le président, Monsieur Régis LHOMME Le secrétaire de séance, M BERCIER Jacques



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).